

OpenAI accusé de violation des règles de protection des données personnelles en Europe

La société OpenAI, qui détient le programme d'intelligence artificielle ChatGPT, fait actuellement l'objet d'accusations de la part de l'autorité italienne de protection des données personnelles. Selon un communiqué publié le lundi 29 janvier sur le site de l'institution, cette autorité estime que les mesures prises par OpenAI pour protéger les données personnelles de ses utilisateurs présentent des irrégularités par rapport au règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, sans pour autant spécifier la nature de ces irrégularités.

L'autorité italienne, équivalent de la CNIL française, a accordé à OpenAI un délai de trente jours pour répondre à ces accusations. Elle a également mentionné qu'elle prendrait en considération les travaux en cours au sein du groupe de travail de l'UE sur ce sujet dans sa décision finale.

Cette affaire n'est pas nouvelle pour ChatGPT. En effet, l'autorité italienne avait bloqué le programme à la fin du mois de mars 2023, reprochant à OpenAI de ne pas respecter la réglementation européenne et de ne pas avoir de système pour vérifier l'âge des usagers mineurs. De plus, elle reprochait à ChatGPT l'absence d'une note d'information aux utilisateurs

dont les données sont récoltées par OpenAI, ayant pour objectif d'“entraîner” les algorithmes faisant fonctionner la plate-forme.

Néanmoins, à la fin du mois d'avril de la même année, le programme avait été de nouveau autorisé en Italie, l'autorité italienne reconnaissant les efforts entrepris par OpenAI pour concilier le progrès technologique avec le respect des droits des personnes.